

LES JARDINS PARTAGES A PLATEAU DES PETITES ROCHES

Historiquement, les jardins partagés remontent aux « *jardins ouvriers* » qui avaient été créés au 19^e siècle afin que les travailleurs pauvres des manufactures de la révolution industrielle puissent se nourrir grâce à l'octroi de parcelle de terre. Les premiers voient le jour en 1848, dans les Ardennes.

Devenus « *jardins familiaux* » en 1952, les jardins sont gérés par des associations loi de 1901. Ils sont destinés aux besoins d'une famille à l'exclusion de tout usage commercial. Les jardins familiaux répondent au besoin d'une nourriture plus saine, d'espaces verts en milieu urbain. Ils valorisent des lieux impropres à la construction et sont le point d'ancrage d'une nouvelle vie sociale.

Depuis 2011 l'association Le Grand Tétras accompagne des familles du Plateau qui souhaitent jardiner mais qui n'ont pas l'espace nécessaire pour le faire.

Les jardins partagés sont des lieux de vie qui favorisent les rencontres entre générations et autres cultures. Le but est de créer du lien social entre les habitants, de favoriser l'entraide et les échanges tout en jardinant de façon responsable.

Lors du **Conseil Municipal du 22 janvier 2015**, le Maire de St Hilaire est autorisé à rédiger et signer une convention avec l'association Le Grand Tétras pour la création de jardins partagés au **Pré Lacour et aux Margains**. Cette association a la charge de gérer l'espace, particulièrement d'attribuer les lopins de terre aux familles Saint Hilaïroises, sous couvert de conventions, pour une durée établie. (Voir *Délibération n°8/2015*). La parcelle initialement destinée aux jardins partagés aux Margains n'étant pas satisfaisante (qualité du terrain et vente potentielle du terrain), une nouvelle parcelle est attribuée par la Commune.

Une nouvelle convention est votée par le **Conseil Municipal de Plateau des Petites Roches du 4 mars 2021** qui met à disposition précaire, gratuitement, une parcelle d'environ 1000 m² (10 lopins dont 1 collectif) dont elle est propriétaire, située **route des Etablissements**, pour une durée d'un an, renouvelable 2 ans par tacite reconduction. Une charte est signée avec toutes les familles bénéficiant d'un lopin de terre. Une cotisation annuelle, à verser à l'association « Le Grand Tétras », est demandée aux adhérents.

Jardins des Margains :

Cette parcelle est clôturée pour protéger des appétits des animaux sauvages, mais les jardins sont complètement accessibles à tous, promeneurs, voisins, curieux ; on y accède par un portillon en bois. Les lopins de terre, environ 30 m², se succèdent les uns aux autres : Beaucoup de verdure, des fleurs et des cultures différentes. Les adhérents (une dizaine) sont stables, malgré un turn-over de 1 à 3/an. Chaque famille sème ou plante ce qu'elle désire. Les plants, les semences s'échangent, se partagent, tout comme les outils de jardin rassemblés dans la petite cabane commune (ancien local à poubelles) au fond du terrain. Certains désherbent et d'autres laissent pousser la végétation spontanée. Pas d'utilisation de désherbant chimique ou de produits non autorisés par l'association. Des achats groupés d'arbres fruitiers ont enrichi les plantations. Un espace situé à l'arrière de la cabane est cultivé en collectif. Quelques citernes recueillent l'eau de pluie, complétée par l'eau provenant d'une fontaine publique d'eau non potable, située non loin de là. Chacun a pu participer à des formations au compostage, à la taille des arbres fruitiers, à l'impact d'une pollution aux produits phytosanitaires.

Une surface herbeuse avec jeux, devant la cabane de jardin, est réservée aux enfants qui accompagnent leurs parents. Chaque famille participe à l'entretien des lieux de passage : une tondeuse commune est à disposition des utilisateurs.

Des réunions ont lieu, sur le fonctionnement commun (1 en début et 1 en fin de saison, généralement) et les jardiniers se retrouvent 2 à 3 fois par an pour des « apéros » amicaux.

Jardins du Pré Lacour :

La parcelle n'est pas clôturée ; elle se trouve dans une prairie en pente, située entre les appartements du Pré Lacour, voisins de la gare du funiculaire, et l'école maternelle, à proximité des commerces et de la route des 3 villages. Une quinzaine de familles, vivant en appartement, cultive chacune son lopin de terre enrichi par le compost commun, auquel s'ajoutent les déchets végétaux de la cantine scolaire de l'école. Une surface de terre est commune à tous les adhérents. Elle n'est pas cultivée cette année. Une source d'eau courante permet l'arrosage des cultures. Une guirlande de fanions tibétains en tissu coloré flottant au gré du vent nous accueille à l'entrée des jardins. Un sentier très étroit nous permet de remonter vers une petite cabane de jardin en bois, qui surplombe la parcelle et qui contient les outils communs à tous les jardiniers. Des arbres fruitiers d'environ 1m50 de hauteur, achetés par l'association qui gère les jardins, des fleurs, prospèrent çà et là sur la parcelle.

Le fonctionnement est semblable à celui des jardins partagés des Margains (convention, conditions, signature d'une charte etc...)

Les adhérents se réunissent régulièrement pour un barbecue collectif. L'entretien des lieux communs (allées, cabane de rangement du matériel...) incombe à tous.

Il est très agréable de pouvoir manger « ses » légumes, disent certains, cependant, il nous a semblé que, dans ces jardins, l'essentiel est moins le jardinage que le lien social qu'ils génèrent.



Au Pré Lacour.





Aux Margains



Si vous possédez une bibliothèque et un jardin, vous avez tout ce qu'il vous faut. (Cicéron)

Merci à l'accueil qui nous a été fait sur place par 2 souriantes et sympathiques jardinières qui ont bien voulu répondre à nos questions.

L'Adepal PPR – juillet 2024 –

PJ. Exemple de la Charte